

Protégez ce
qui compte
le plus, et non
pas seulement
votre maison

**ASSURANCE
INDIVIDUELLE**

versus

**ASSURANCE
HYPOTHÉCAIRE**

Lorsque vous achetez une maison, vous devez trouver un moyen de vous protéger financièrement, vous et votre famille, peu importe ce qui arrive.

L'assurance hypothécaire peut sembler être une bonne solution – si vous décédez, votre prêt hypothécaire est remboursé. Mais est-ce la meilleure option pour vous?

L'assurance couvre bien plus que juste votre maison : elle vise à protéger ce qui est important dans votre vie. C'est pourquoi l'assurance individuelle pourrait répondre davantage à vos besoins.



**ASSURANCE
INDIVIDUELLE**

versus

**ASSURANCE
HYPOTHÉCAIRE**



C'est de vous qu'il s'agit

L'assurance individuelle offre généralement plus de contrôle, d'options et d'avantages pour vous aider à protéger financièrement ce qui est le plus important. Et c'est de vous qu'il s'agit : **vous** détenez la protection, **vous** choisissez le produit et les options que **vous** voulez, et **vous** décidez qui touchera le produit de l'assurance.

ASSURANCE INDIVIDUELLE

versus

ASSURANCE HYPOTHÉCAIRE



Qui reçoit l'argent?

L'argent est versé aux personnes que vous choisissez – peut-être votre famille – et elles décident à quelles fins seront utilisées les sommes. Par exemple, pour réduire votre prêt hypothécaire ou couvrir d'autres emprunts ou encore financer les études ou des projets de retraite.

L'argent est versé au prêteur. Les sommes peuvent servir uniquement à rembourser votre prêt hypothécaire.

En quoi consiste ma protection?

Vous choisissez la durée de votre protection – une protection à court terme ou pour toute la vie. Votre protection demeure la même à mesure que vous remboursez votre prêt hypothécaire¹.

L'assurance ne couvre habituellement que le prêt hypothécaire. Le montant de la protection diminue à mesure que votre prêt hypothécaire est remboursé, mais la prime mensuelle ne diminue pas.

Y a-t-il un grand choix?

Vous avez plusieurs choix. Choisissez parmi différents types d'assurance – assurance-vie, assurance contre le risque de maladie grave et assurance invalidité. Chaque type offre des options de produit différentes et des garanties facultatives (appelées avenants) personnalisées en fonction de vos besoins actuels ou futurs. Vous pouvez également souscrire une assurance-vie, une assurance contre le risque de maladie grave et une assurance invalidité séparément, plutôt que regroupées en une seule protection.

En règle générale, vos choix sont limités. Par exemple, l'assurance-vie hypothécaire ne demeure en vigueur que jusqu'à ce que votre prêt hypothécaire ait été remboursé – vous ne pouvez habituellement pas modifier la protection en fonction de l'évolution de vos besoins ni faire en sorte que la protection demeure en vigueur toute votre vie durant. Si votre prêteur propose une assurance contre le risque de maladie grave et/ou une assurance invalidité (ce qui n'est pas toujours le cas), il vous faut habituellement souscrire une assurance-vie hypothécaire d'abord ou en même temps.

Qui a le contrôle sur la police?

Vous détenez la police, ce qui vous donne le contrôle sur une variété d'options.

Comme la protection n'est pas liée à votre prêt hypothécaire, il n'y a pas de problème si vous changez d'établissement de crédit.

Le prêteur détient habituellement la police. Vous ne pouvez donc pas transférer votre assurance hypothécaire auprès d'un autre établissement de crédit. S'il y a un prêt hypothécaire plus avantageux ailleurs, il vous faudra peut-être fournir une nouvelle preuve médicale d'assurabilité pour obtenir une nouvelle protection d'assurance hypothécaire avec le nouveau prêteur. Cela peut également occasionner une hausse des primes.

Que se passe-t-il lorsque mon prêt hypothécaire est remboursé?

Votre assurance n'est pas liée à votre prêt hypothécaire, c'est pourquoi votre protection demeure entre vos mains, et certaines options peuvent être offertes pour l'adapter à vos besoins à mesure qu'ils évoluent.

Votre assurance prend fin.

Assurance individuelle : des caractéristiques que l'assurance hypothécaire n'offre tout simplement pas

Caractéristiques de l'assurance-vie

L'assurance-vie permanente comporte des caractéristiques permettant de faire croître l'argent à l'intérieur de la police au fil du temps. Vous pouvez accéder aux sommes accumulées de votre vivant pour vous aider à réaliser ce qui vous tient à cœur depuis longtemps – accroître votre revenu de retraite ou démarrer votre propre entreprise – ou encore laisser un héritage plus important à ceux qui vous sont chers². Vous avez également la possibilité de transformer votre assurance-vie temporaire en une protection d'assurance-vie permanente lorsque le moment convient.

Occasions offertes par l'assurance individuelle contre le risque de maladie grave

- L'assurance individuelle procure une protection à l'égard d'un maximum de 25 conditions médicales graves. L'assurance hypothécaire contre le risque de maladie grave n'en couvre habituellement que trois : cancer, crise cardiaque et accident vasculaire cérébral.
- L'assurance individuelle peut être personnalisée au moyen de garanties facultatives (appelées avenants) – l'une de ces garanties offrant le remboursement de toutes les primes admissibles que vous avez versées si vous ne présentez pas de demande de règlement³. L'assurance hypothécaire contre le risque de maladie grave offre un nombre relativement limité d'options personnalisables ou parfois aucune.
- L'assurance individuelle ne peut être annulée sans votre permission aussi longtemps que les primes sont payées. Comme l'assurance hypothécaire est détenue par votre prêteur, ce dernier peut modifier ou annuler la protection, sans vous le demander, à condition de vous fournir un préavis tel que précisé dans la police.

L'avantage de l'assurance invalidité

Vous choisissez le montant de la prestation, la période d'attente, qui détermine quand la protection débutera, et la période d'indemnisation, qui détermine durant combien de temps la protection sera en vigueur. De plus, vous pouvez ajouter des avenants à votre protection, y compris celui qui prévoit le remboursement de la moitié des primes que vous avez versées⁴. En comparaison, la période d'indemnisation au titre de l'assurance hypothécaire en cas d'invalidité se termine habituellement beaucoup plus tôt et votre protection ne peut être personnalisée.



Planifier votre avenir

Votre conseiller est un professionnel de confiance qui est là pour vous aider à élaborer un programme qui contribuera à protéger votre prêt hypothécaire et tout ce qui compte le plus dans votre vie.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site canadavie.com.

Ensemble, on va plus loin^{MC}

¹ Tant que vous n'avez pas modifié votre police – par exemple, en majorant la protection ou les garanties, en contractant une avance sur police ou en effectuant un retrait.

² Les sommes qui s'accumulent graduellement à l'intérieur de votre police sont appelées « valeur de rachat ». Si vous empruntez ou effectuez un retrait au titre de votre police, cela réduira la valeur de rachat de la police ainsi que le montant (appelé prestation de décès) que recevront la ou les personnes que vous avez désignées. Il vous faudra peut-être payer de l'impôt sur les sommes retirées au titre de la valeur de rachat d'une police d'assurance-vie permanente.

³ À un moment déterminé, si vous ne présentez pas de demande de règlement.

⁴ Pourvu qu'il n'y ait eu aucune demande de règlement au cours des sept dernières années. L'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec n'ont pas encore rendu de décision officielle quant au traitement fiscal applicable à ce type de prestation. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal et/ou juridique afin d'examiner avec lui votre situation particulière.

Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.

Canada-Vie et le symbole social et le slogan « Ensemble, on va plus loin » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.